

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

me et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

adresses Mails utiles

lamation : contact@mupras.com
e en charge : pec@mupras.com
ésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 000863

Société : R.D.M. 600145

Actif

Pensionné(e)

Autre : VÈKVE SAID,

Nom & Prénom : LOUKRIFI SAADIA

Date de naissance : 01.01.1949

Adresse : 63, Rue Mazy 1er Ben Jelloun
Casablanca

Tél. : 05 22 44 30 25 Total des frais engagés : 1192,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

M. M'BARECHE LAHOU Sabah
OPHTALMOLOGISTE
124, Bd. Rahal El Meskin 5ème Etage
CASABLANCA

Date de consultation : 15.02.21

Nom et prénom du malade : N. SAID SAADIA

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : AYKUSTE (palpebral paroxysmique) DR.
Allergie à la lèche - secrisse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Véronique Said

Le : 16/02/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/02/21	Q	200 DH		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	PHARMACIE 19 Ramadan
PHARMACIE 19 Ramadan 61, Bloc F Lot. Le Comptoir Benidia. Casablanca Tél: 05 22 45 25 21	15/02/21	Montant de la Facture 161, Bloc F Lot. Le Comptoir Benidia. Casablanca Tél: 05 22 11 15 21
		942,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة مبارش لحلو صباح
DI MBARECHE LAHLOU Sabah
 Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie

Montpellier France
 Spécialiste au
 Centre Casablanca
 Ophtalmique
 Contact
 Chirurgie

OPHTALMED
PPC
89.00 DHS

INP : 091098152



00162612500060

OPHTALMED
PPC
89.00 DHS

OPHTALMED
PPC
89.00 DHS

41,00

- gel larmes
 x2

145,00

- Aquaflorens coll

84,00

- Naabak

x5

89,00

- Tai li khamada

PHARMACIE LAHLOU
 161, Bd F. Col. Le Comptoir
 Casablanca - Maroc
 Tél. : 05 22 44 20 64

942,00



Casablanca, le

le 15/04/21

N° SAID SAADIA

gel ophthalme, le soir

gel x 4 fl

Naabak x 5 fl

Naabak x 5 fl

tritent x 2 fl

unidom x 4 fl

tritent x 2 fl

OPHTALMED
PPC
89.00 DHS

OPHTALMED
PPC
89.00 DHS

DI MBARECHE LAHLOU Sabah
 CHIRURGIE OPHTALMOLOGIQUE
 Bd Rahal El Meskini 5ème étage
 Casablanca - Maroc

124, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier benjdia Casablanca, CP : 20120
 près de MARJANE ACIMA Liberté, L'OREAL et Maison VOLVO

Tél. : 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64 - Tél. fax : 05 22 44 28 94 - E-mail : lahlou.nourellyakine@menara.ma

الدكتور لحلونور اليقين

Dr LAHLOU Nourellyakine

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé du CES d'Ophtalmologie

Université de Montpellier France

Ancien Médecin Spécialiste au

C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca

Ancien Médecin Chef et Chef de Service

à l'Hôpital Omar Idrissi Fès

Chirurgie des Paupières et annexes

Chirurgie des Voies lacrymales

INP : 091032979



00162621600091

6"118001"100958"

GEL-LARMES - Gel Oph. Tube de 10 g
 Distribué par COOPER PHARMA
 41, rue Mohamed Diouri, Casablanca
 Pharmacien Responsable: Mme Amina DAOUDI
 PPV : 41.00 DH

6"118001"100958"

GEL-LARMES - Gel Oph. Tube de 10 g
 Distribué par COOPER PHARMA
 41, rue Mohamed Diouri, Casablanca
 Pharmacien Responsable: Mme Amina DAOUDI
 PPV : 41.00 DH

ZENITH Pharma
PPC : 145,00 DH

NAABA 4.9%

Collyre 10 ml - PPV: 84,00 DH

6 118001 101184

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri, Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI



ZENITH Pharma
PPC : 145,00 DH

GEI-LARMES - Gel Oph. Tube de 10 g
 Distribué par COOPER PHARMA
 41, rue Mohamed Diouri, Casablanca
 Pharmacien Responsable: Mme Amina DAOUDI
 PPV : 41.00 DH

